



Régularisation d'un sans papier

Par **saphyra84**, le **24/01/2010 à 14:02**

Bonjour,

ma cousine est une sans papier. Elle est rentrée légalement en France sous forme de visa car elle est mariée avec un ressortissant français.

leur couple allait en se dégradant ils ont décidé de divorcer.

le divorce s'est fait au Maroc car ils ont fait un acte marocain et n'ont pas eu le temps de passer à la mairie.

la date de son visa n'étant pas passée ni son passeport d'ailleurs elle revient en France.

Arrivée en France elle découvre que son ex-mari n'a fait aucune démarche pour faire sa carte de séjour

Depuis son visa est mort et son passeport aussi.

Elle a fait une demande de carte de séjour à la préfecture mais lui a obligé de quitter le territoire à la date de octobre 2008.

A-t-elle une chance d'être régulariser?

merci

Par **jeetendra**, le **24/01/2010 à 14:22**

Service juridique de l'Adate

5, place Sainte-Claire 38000 GRENOBLE

Tél. : 04 76 44 92 71 ou au 0810 50 86 99 (numéro azur coût d'un appel local) - e-mail : anne-sophie.leplat@adate.org

Bonjour, le cas est complexe, délicat, je ne vois pas comment elle pourra être régularisée, surtout si son mari ne lui facilite pas la tâche, s'il déclare qu'il a divorcé d'elle.

Prenez contact avec le Service Juridique de l'Association ADATE, voir s'il y a éventuellement une solution pour elle, courage et bon dimanche.

Par **saphyra84**, le **24/01/2010** à **14:30**

bonjour,

je vous remercie pour cette réponse rapide. Et merci aussi pour les coordonnées de adate.

au plaisir